



AVIS PUBLIC

ALIÉNATION D'UN BIEN D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 10 000 \$

La soussignée donne avis, conformément à l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, que la Ville a aliéné le bien suivant d'une valeur de 10 000 \$ et plus, autrement qu'à l'enchère ou par soumission publique :

- Vente de gré à gré à la compagnie Les Équipements Pinso Ltée d'un bulldozer sur chenilles Bélier Caterpillar D5K LGP 2011, pour le prix de 68 985.00 \$ incluant les taxes.

Donné à Cowansville, ce 21 décembre 2022.

La greffière,
Julie Lamarche, OMA